



Devenez notre directeur (H/F) de centre de loisirs

À compter du 01 octobre 2025

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.



Pourquoi nous avons besoin de vous ?

- Pour diriger et assurer l'activité d'un centre de loisirs composé de 15 animateurs et accueillant jusqu'à 130 enfants en périscolaire et extrascolaire.

Quelles seront vos missions ?

- ✓ Vous êtes en charge de la gestion administrative du centre de loisirs : registre de présence, tableaux des effectifs enfants, communication, plannings d'activités, plannings horaires des animateurs, ...
- ✓ Vous faites respecter la législation en vigueur et les consignes de travail
- ✓ Vous managez l'équipe d'animateurs en valorisation les actions et en fédérant l'équipe
- ✓ Vous assurez le suivi du budget de la structure, contact avec les prestataires, devis, déclaration d'accident...
- ✓ Vous êtes en charge de la mise en œuvre du projet éducatif : la rédaction du projet pédagogique du centre de loisirs
- ✓ Vous assurez la coordination des réunions de l'équipe d'animation : élaboration et mise en place du projet pédagogique, organisation des plannings d'activités, choix des sorties et des thèmes...
- ✓ Vous assurez le suivi et l'accompagnement des stagiaires BAFA
- ✓ Vous assurez la direction du centre de loisirs sur les temps des mercredis, des vacances scolaires et du temps périscolaire
- ✓ Vous êtes disponible pour répondre aux questions des familles lors de l'ouverture du centre de loisirs
- ✓ Vous travaillez avec les autres directeurs des centres de loisirs de la Ville



★ ***Vous reconnaissez-vous ?***

Titulaire du BPJEPS ou équivalent, vous avez déjà une forte expérience sur des fonctions similaires.

Dans un contexte de transformation et de modernisation (évolutions réglementaires, e-administration, digitalisation) vos qualités d'adaptation, d'organisation et de travail en équipe sont indispensables

Vous êtes désireux de progresser et avez la volonté d'apporter de la valeur ajoutée dans notre recherche de performance du service public.

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

- ✓ Connaissance de la réglementation SDJES en vigueur
 - ✓ Connaissance en gestion de budget
 - ✓ Bonne connaissance des outils informatiques et le logiciel Concerto
 - ✓ Capacité à travailler en transversalité avec les autres services et connaissance de la méthodologie de projet
 - ✓ Capacité à concevoir un projet pédagogique et mener les actions qui en découlent
 - ✓ Connaissance des méthodes et outils d'évaluation
 - ✓ Maîtrise des différentes techniques d'animation et connaissance des taux d'encadrement relatifs à l'accueil des 3 à 13 ans
 - ✓ Connaissance des besoins et aptitudes des enfants d'âge maternel et élémentaires
 - ✓ Aptitude confirmée au management d'équipe
-
- ✓ Qualités relationnelles avec le public (enfants et familles)
 - ✓ Aptitude à la communication et à la coopération transversale (le travail d'équipe)
 - ✓ Adaptabilité et forte capacité d'adaptation
 - ✓ Disponibilité, réactivité, prise d'initiatives, polyvalence, dynamisme
 - ✓ Sens des responsabilités, rigueur et méthodologie
 - ✓ Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité) ;
 - ✓ Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu ;
 - ✓ Capacité à fédérer

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

👤 Filière Animation – Cadre d'emplois des adjoints d'animation (cat C) ou des animateurs (cat B)

📁 Emploi permanent

🕒 Temps complet : 35 heures annualisées

💰 Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) + prime annuelle ;

↪ à partir de 200€ ↪ 70% du traitement de base + l'indemnité de Résidence

🌞 Vous bénéficierez de 25 jours de congés annuels + 2 jours de fractionnement (sous condition)

📍 Poste basé à Melun

POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :

- L'autorisation des agents de la ville à s'inscrire à des activités sportives, sur la pause méridienne
- L'accès à une salle de restauration commune ou au restaurant EOGN (à proximité de votre lieu de travail) : repas complet entre 5 et 8 €
- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des événements familiaux.
- Possibilité de Télétravail, 1 jour par semaine en fonction de l'organisation du service et des pics d'activité, en bénéficiant de la prime télétravail dans la limite de 282 € par an
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage, ..) selon les montants réglementaires ou prise en charge de 50% vos frais de parking sous condition (Gaillardon ou portes de paris).
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages.....

CANDIDATER



CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
- Par mail : recrutement@ville-melun.fr

La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.